

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DE PALEY



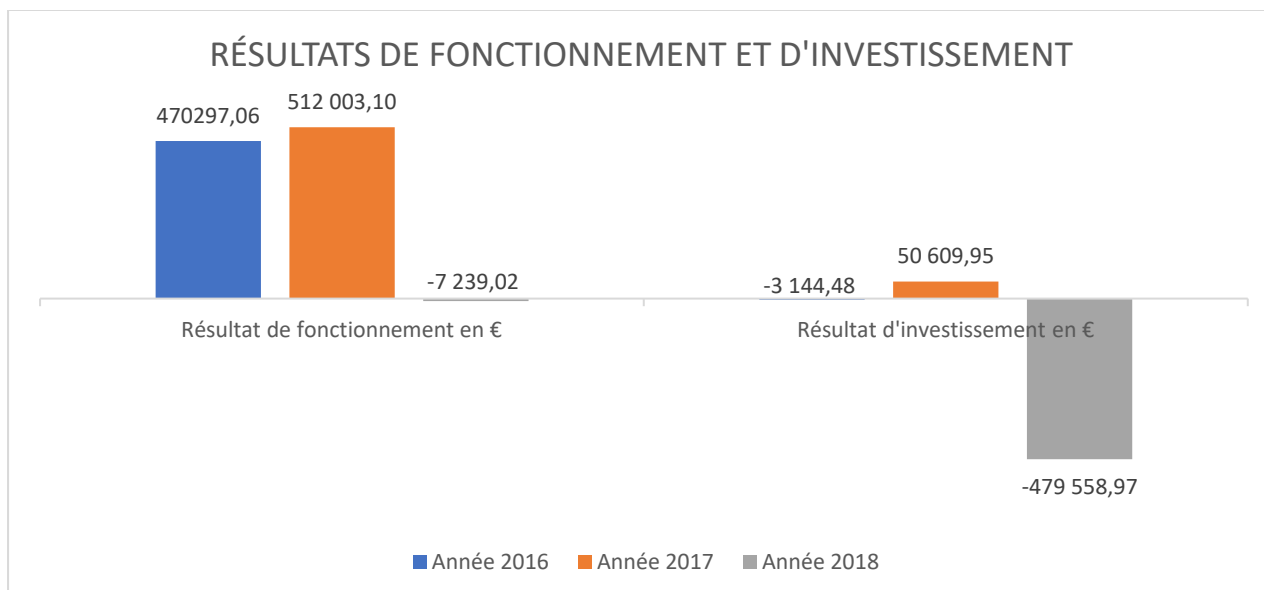
L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisés au cours de l'année. Il présente après, la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par Le Maire.

Le compte administratif 2018 du budget principal a été voté le 12 avril 2019 par le Conseil Municipal à l'exception du Maire. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les résultats de fonctionnement et d'investissement des 3 dernières années s'établissent comme suit :



I- La section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et de recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurant des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et de toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement de crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2018 représentent 305.753,23€

Elles correspondent :

a) Aux Atténuations de charges (chap.13)

Un agent technique à été placé, en 2018, en accident du travail, à ce titre, l'assurance que nous avons souscrit pour le personnel nous à remboursé des indemnités journalières à hauteur de 1261.63€.

b) Aux produits des services, du domaine et ventes diverses (chap.70)

Il s'agit par exemple des concessions vendues pour le cimetière communal, des redevances perçues par GRDF ou ENEDIS ou encore du remboursement de la taxe d'ordure ménagère par le locataire, etc...

c) Aux impôts et taxes (chap.73)

Le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 était de :

- 3.83% pour la taxe d'habitation
- 10.44% pour la taxe foncière sur le bâti
- 28.84% pour la taxe foncière sur le non bâti

Le produit fiscal en 2018 était de 108 332€.

La taxe sur les pylônes électriques, la redevance des mines et la taxe additionnelle aux droits de mutation nous ont rapporté 103.958,76€.

d) Aux dotations, subventions et participations (chap.74)

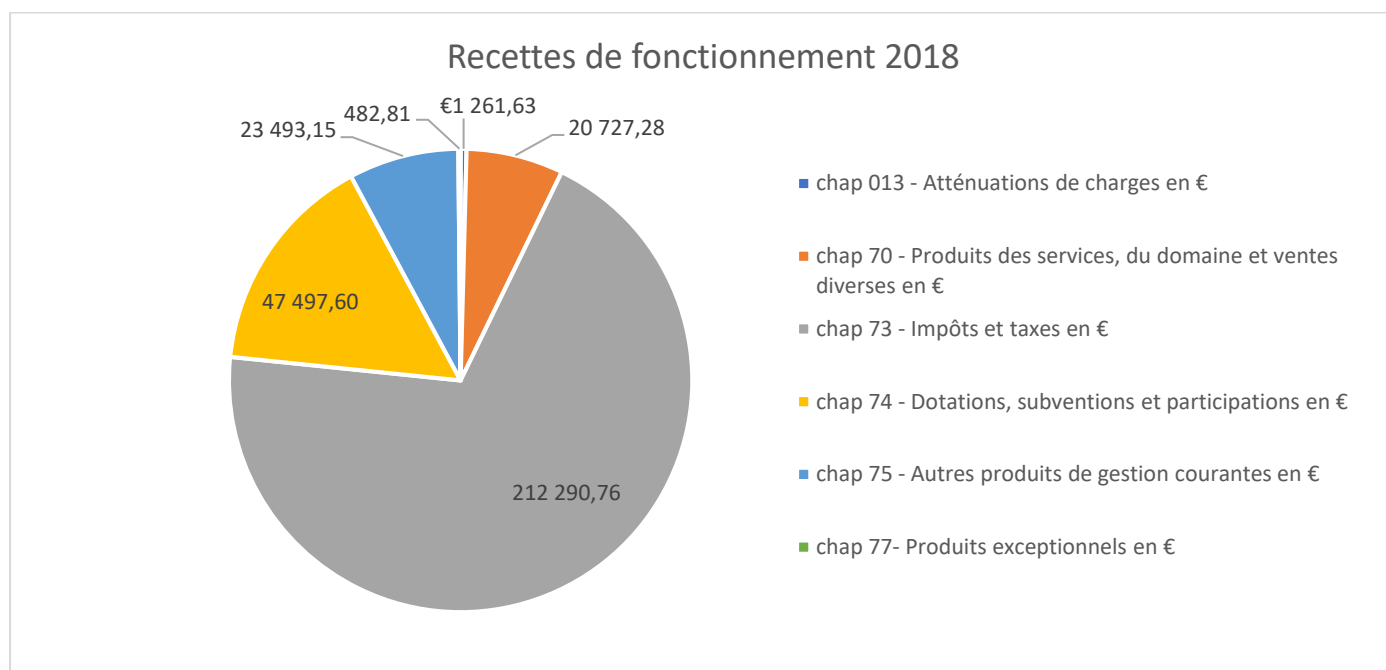
- La dotation forfaitaire : 21 852€
- La dotation de solidarité rurale : 8 443€
- La dotation globale de décentralisation : 1 635.69€
- L'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle : 11 572.91€
- La compensation au titre des exonérations des taxes foncières : 1396€
- La compensation au titre des exonérations des taxes d'habitation : 2 598€

e) Aux autres produits de gestion courante (chap.75)

Il s'agit ici des revenus produits par la location des différents logements et garages à des particuliers sur la commune mais aussi aux revenus que dégage la location de la Maison du Temps Libre (23.493,15€ en 2018).

d) Aux produits exceptionnels (chap.77)

En 2018, l'assurance a remboursé à la commune les frais de réparation du véhicule de la Mairie à la suite d'un sinistre.



Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2018 représentent 312.992,25€

Elles correspondent :

a) Aux charges à caractères générales (chap.011)

Il s'agit ici de la consommation de gaz, d'électricité, de carburant, des produits d'entretien pour les bâtiments communaux (école, salle MTL, Mairie...), des fournitures administratives, du terreau et des fleurs, du sel de déneigement, des assurances pour les véhicules de la commune et des bâtiments communaux, des factures de téléphones et d'affranchissement, de l'entretien des véhicules et de l'outillage des agents techniques, etc...

b) Aux charges de personnel et frais assimilés

Sont comptabilisés ici les salaires des employés communaux mais aussi les différentes cotisations versées notamment à l'URSSAF ou encore au CNRACL. Sont également prévu dans ce chapitre, les charges liés aux assurances du personnels et à la médecine du travail.

c) Aux atténuations de produits (chap.014)

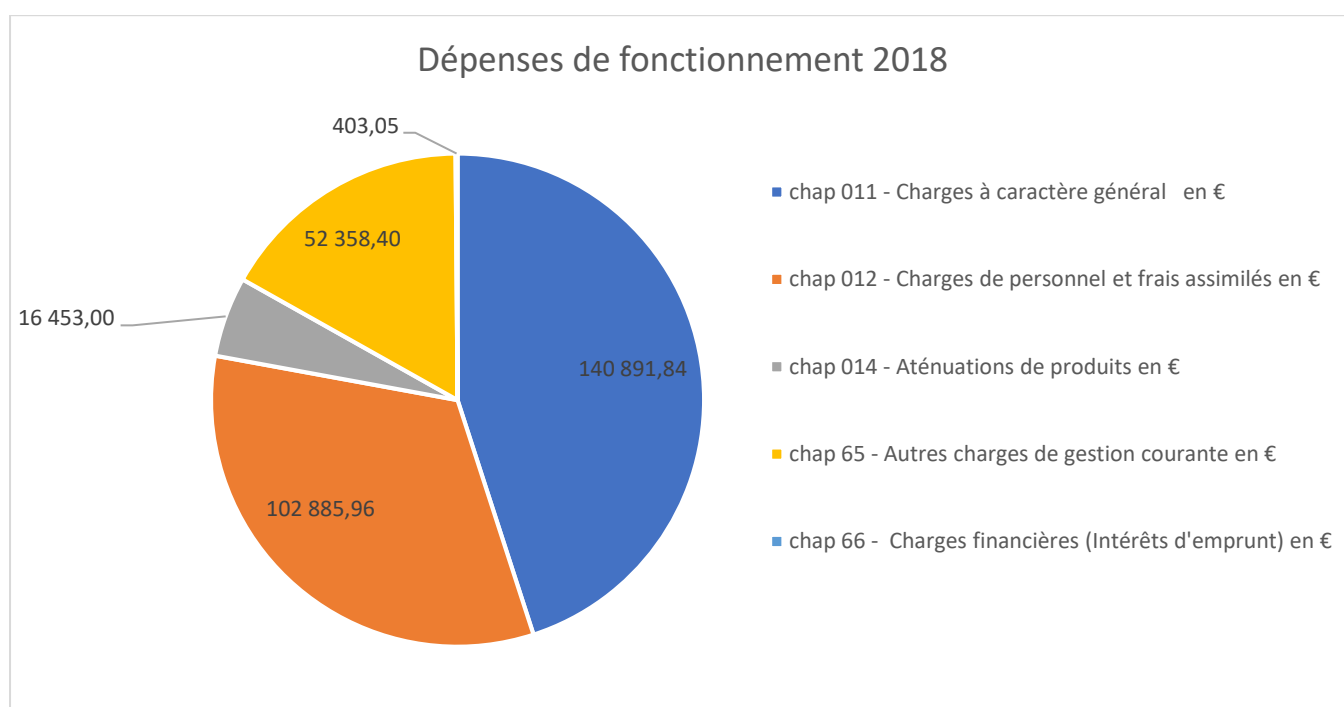
Il s'agit ici des cotisations versées à la Communauté de Commune de Moret Seine-et-Loing mais aussi du dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti accordé aux jeunes agriculteurs ou encore du fond de péréquation des ressources communales et intercommunales.

d) Aux autres charges de gestion courante (chap.65)

Il s'agit ici principalement du salaire des élus, des subventions versées aux différentes associations et à notre école, mais également des participations versées aux syndicats (SIVOM, SIRP vallée du Loing et syndicat mixte des installations sportives des collèges).

e) Aux charges financières (chap.66)

Sont comptabilisés ici les intérêts d'emprunt réalisés par la commune pour l'achat du tracteur en 2017.



La section de fonctionnement du compte administratif 2018 du Budget principal pour la commune de Paley est donc déficitaire de 7 239.02€.

II- La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc.

Pour notre commune :

Les recettes d'investissement réalisées en 2018 représentent 145.145,04€

Elles correspondent :

a) Aux immobilisations corporelles (chap.10)

Il s'agit principalement :

- De la taxe d'aménagement perçue par la commune lors d'une construction : 445,23€,
- La taxe locale d'équipement : 1608,54€,
- De l'excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le déficit observé en investissement lors du vote du compte administratif 2017 (affectation en réserve à l'article 1068 de 42 711,27€).

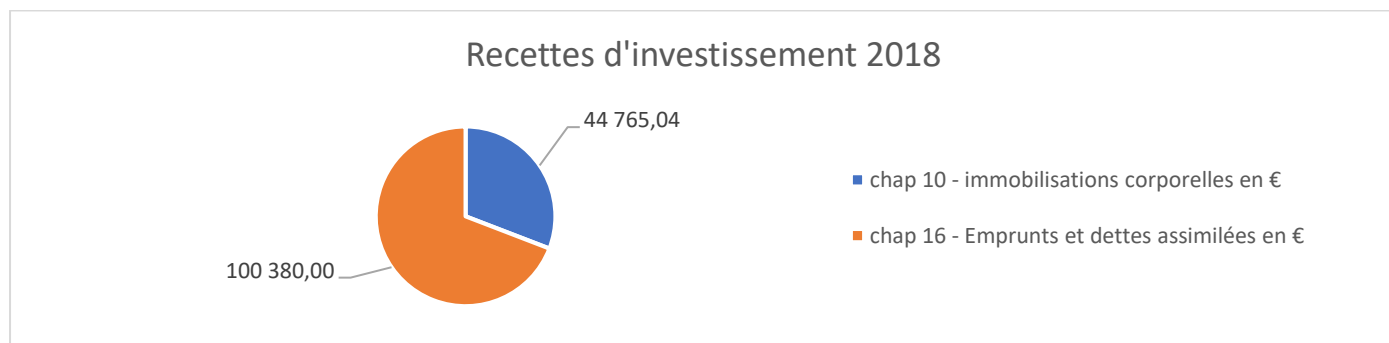
b) Aux subventions d'investissement (chap.13)

Des subventions étaient attendues dans le cadre du contrat rural pour l'extension et la mise aux normes de l'école primaire (part du département 105.659,22€ ; part de la région 140.878,96€). Le montant de ces subventions prévu au budget primitif de 2018 fera l'objet de restes à réaliser en recette d'investissement sur le budget primitif de 2019.

c) Aux emprunts et dettes assimilées (chap.16)

Afin d'apporter une aide pour le financement des travaux d'extension et de mise aux normes de l'école primaire, le Conseil Municipal a fait le choix de contracter un prêt de 100 000€.

D'autre part, un des logements communaux ayant été attribué, le chèque de caution a également été encaissé sur ce chapitre.



Les dépenses d'investissement réalisées en 2018 représentent 624.704,01€

Elles correspondent :

a) Aux emprunts et dettes assimilées (chap. 16)

Il s'agit des annuités d'emprunt (capital sans les intérêts) versés à la suite des prêts réalisés pour l'achat du tracteur en 2017 et pour l'extension et la mise aux normes de l'école primaire en 2018 (19 222,53€).

b) Aux immobilisations incorporelles (chap.20)

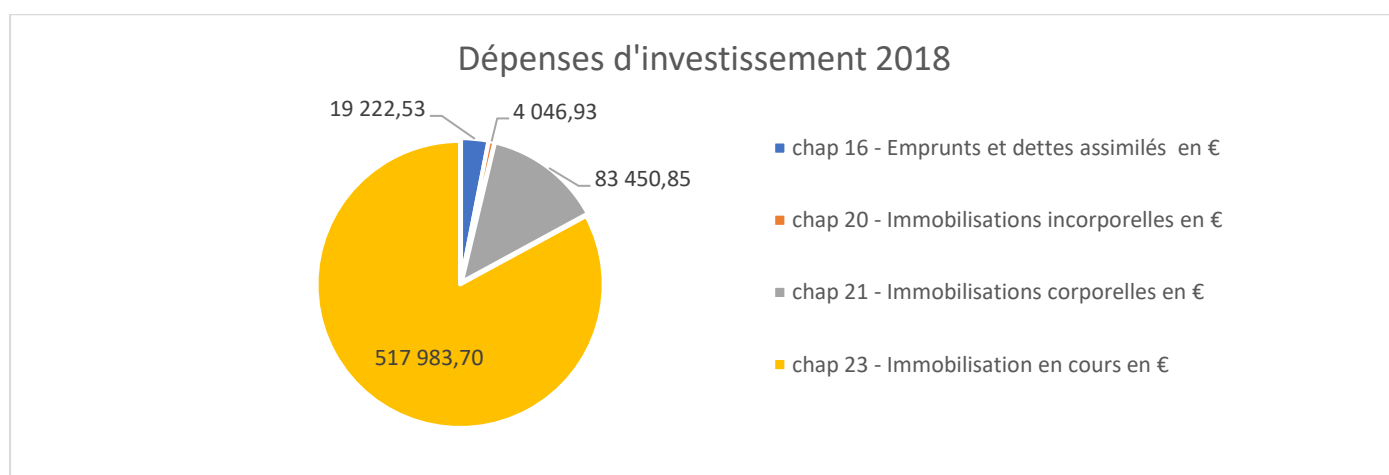
C'est à ce chapitre que sont réglés les frais de concessions versés à notre fournisseur de logiciel utilisé par le secrétariat pour la gestion de la comptabilité, de l'état civil, du personnel, etc...

c) Aux immobilisations corporelles (chap.21)

- Installation de panneaux de signalisation,
- Installation d'un limiteur de son à la salle MTL,
- Achat de nouvelles décorations de Noël,
- Achat d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat,
- Achat d'un chariot de désherbage thermique,
- Achat de rideaux, porte vélo et vitrine pour l'école
- Etc...

d) Aux immobilisations en cours (chap.23)

Les travaux d'extension et de mise aux normes de l'école primaire ainsi que les travaux d'aménagement des abords de celle-ci ont coûté : 517 983.70€



La section d'investissement du compte administratif 2018 du budget principal de la commune de Paley est donc déficitaire de 479.558,97€

Fait à Paley, Le 18 juin 2019

Michel COCHIN, Maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. Cochin", is written to the right of the official seal.